

REGLEMENT DU JEU : « BOOST TON SETUP »

1) Organisateur

La société BIGBEN Interactive, société anonyme au capital de 36 445 078 Euros, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Lille sous le numéro 320 992 977, dont le siège social est situé 396 Rue de la Voyette CRT2 Fretin, CS 90414 59814 Lesquin Cedex, représentée par Monsieur Alain Falc, en sa qualité de Président de ladite société, organise du 06/03/18 au 14/03/18, un jeu gratuit intitulé « **BOOST TON SETUP** ».

2) Accès au jeu

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine à l'exclusion :

- des membres de personnel BIGBEN Interactive, et de toutes sociétés affiliées, ainsi que des membres de leur famille
- plus, généralement, toute personne impliquée dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du jeu, ainsi que les membres de leur famille

Toute personne mineure participant au jeu est réputée participer sous le contrôle et avec le consentement du(es) titulaire(s) de l'autorité parentale, ou à défaut de son/ses tuteur(s) légaux.

BIGBEN Interactive se réserve le droit de demander aux participants de justifier de ces conditions, toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot.

3) Principe du jeu

Les participants devront avoir pris connaissance du présent règlement et des principes du jeu.

Pour jouer, les participants devront :

- ▶ Être détenteur d'un compte personnel Facebook.
- ▶ Utiliser son pseudo et mot de passe pour accéder à son compte personnel.
- ▶ Commenter la publication du jeu en suivant les instructions données.

Les participants peuvent également partager la publication et liker les pages @nacongamingfr & @bequietfrancophone mais effectuer ces actions n'est pas un prérequis pour qu'un participant soit tiré au sort.

Toute participation devra être loyale, c'est-à-dire que les participants devront respecter strictement le présent règlement et les droits des autres joueurs.

Tout comportement abusif ayant pour conséquence une dénaturation du principe du Jeu (méthodes, combines, manœuvres permettant de supprimer l'effet du hasard par exemple), toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un participant (création de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois par exemple) entraînera la nullité de sa participation.

Toute déclaration inexacte ou mensongère d'un participant entraînera son exclusion du jeu et la non-attribution du lot qu'il aurait éventuellement pu gagner, sans préjudice d'éventuelles poursuites par BIGBEN Interactive.

4) Détermination des gagnants

1 gagnant sera tiré au sort le 15/03/18, parmi l'ensemble des participants ayant respecté les principes mentionnés dans l'article 3 de ce règlement.

Le même jour, il sera également procédé à la désignation de 2 gagnants suppléants, dans l'hypothèse où le gagnant principal ne répondrait pas aux conditions stipulées dans le présent règlement ou que l'email l'informant de son gain ne pourrait lui être remis ou encore dans l'hypothèse où il ne prendrait pas possession de son lot avant la date limite indiquée à l'article 6 ci-dessous.

Toute indication d'identité ou d'adresse fautive, illisible, raturée, erronée ou incomplète, entraîne l'élimination immédiate de la participation au jeu.

Dans ce cas, BIGBEN Interactive remettra le gain au gagnant suppléant.

La liste des gagnants pourra être diffusée sur le site Internet de BIGBEN Interactive ou sur sa page Facebook, sauf demande contraire écrite des gagnants.

Elle pourra être communiquée à tout participant qui en fera la demande par écrit à BIGBEN Interactive – Jeu « **BOOST TON SETUP** » – 396 Rue de la Voyette CRT2 Fretin, CS 90414 59814 Lesquin Cedex

5) Dotation

Valeur totale des lots mis en jeu : 363,70 € TTC

BIGBEN Interactive se réserve la possibilité de retirer ou suspendre le jeu, ou de remplacer les dotations prévues par des dotations d'une valeur et de caractéristiques équivalentes, notamment en cas d'indisponibilité de fournir les dotations initialement prévues.

6) Remise des lots

Les gagnants seront informés de leur gain par un message en réponse aux commentaires postés par ces derniers lors de leur participation au jeu.

Les gagnants devront répondre à ce message, en envoyant par message privé via le réseau social leur nom, prénom, numéro de téléphone et adresse email.

Si les gagnants ne se manifestent pas dans un délai de 48 heures suivant l'envoi de la notification les informant de leur gain ou à défaut d'adresse email valide, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur lot et 2 gagnants suppléants seront contactés. Ceux-ci disposeront également de 48 heures après l'envoi de l'email les informant de leur gain pour se manifester.

7) Utilisation à des fins publicitaires ou commerciales

En participant à ce jeu et sauf demande écrite contraire de leur part, les gagnants autorisent BIGBEN Interactive à utiliser leurs nom et prénom, ainsi que l'indication de leur ville et de leur département de résidence dans toute manifestation publicitaire promotionnelle sur son site Internet et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le lot gagné, et ce pendant une durée de dix-huit mois à compter de la date de clôture du jeu.

8) Données à caractère personnel

BIGBEN Interactive est responsable de la collecte et du traitement des données à caractère personnel que vous avez bien voulu lui confier.

Pour bénéficier de leur lot, les participants doivent fournir certaines informations personnelles les concernant et notamment leurs nom, prénom, adresse email et numéro de téléphone. Les informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la détermination des gagnants et à l'envoi des lots, elles ne seront pas réutilisées par BIGBEN Interactive pour l'envoi d'offres commerciales, sauf accord de leur part.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données les concernant, qu'ils peuvent exercer en écrivant BIGBEN Interactive 396 Rue de la Voyette CRT2 Fretin, CS 90414 59814 Lesquin Cedex ou par email : community@bigben.fr en joignant une copie de votre pièce d'identité.

9) Acceptation du règlement

Le règlement complet sera consultable pendant toute la durée du jeu.

Il sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en fera la demande. Les frais d'envoi pour demande du règlement complet seront remboursés au tarif « lettre «économique» en vigueur, sur envoi d'un RIB, un seul remboursement par foyer.

Toute participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Des additifs ou des modifications du présent règlement pourront éventuellement être déposés pendant le jeu et seront considérés comme des annexes réputées en faire partie intégrante.

10) Droit d'auteur et droit à l'image

Les participants cèdent à titre gracieux à BIGBEN Interactive les droits d'exploitation de leur image et l'autorisent à exploiter, diffuser, reproduire à titre commercial, en tout ou partie, en nombre illimité, dans le monde entier, sous tous formats, sur tous supports, services audiovisuels ou en ligne et sur tous réseaux.

11) Participations frauduleuses

BIGBEN Interactive se réserve le droit s'il y a lieu d'invalider le jeu s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des gagnants. Dans cette hypothèse, elle se réserve le droit de ne pas attribuer les lots.

12) Limites de responsabilité

BIGBEN Interactive ne pourra être tenue pour responsable si pour des raisons indépendantes de sa volonté, le jeu devait être reporté, modifié ou annulé.

BIGBEN Interactive ne pourra être tenue pour responsable de la perte, des dommages ou des retards pouvant survenir lors de l'acheminement de toute correspondance relative au jeu ou, si pour des raisons indépendantes de sa volonté, le jeu devait être reporté, modifié ou annulé.

Elle ne pourra également être tenue pour responsable si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas, pour une quelconque raison que ce soit, ou lui étaient illisibles ou impossibles à traiter. Les participants ne pourront prétendre à aucun dédommagement à ce titre.

Il est expressément rappelé que le réseau Internet n'est pas un réseau sécurisé. BIGBEN Interactive ne saurait donc être tenu pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des participants au jeu et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le site.

BIGBEN Interactive ne pourra être tenue pour responsables en cas de dysfonctionnements du réseau Internet, dus notamment à des actes de malveillance externe, qui empêcheraient le bon déroulement du jeu et l'information des participants. Les participants qui tenteraient de participer par des moyens tels qu'automates de participation, programmes élaborés pour des participations automatisées, utilisation d'informations, email, numéros de clients autres que ceux correspondant à leur identité et adresse et plus généralement par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les participants en cours de jeu seraient automatiquement éliminés. Seront notamment exclus ceux qui, par quelque procédé que ce soit, tenteraient de modifier les dispositifs de jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats.

Plus particulièrement, BIGBEN Interactive ne saurait être tenu pour responsable d'un quelconque dommage causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

BIGBEN Interactive ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site du jeu ou à y jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié aux serveurs ou hébergeurs du site.

13) Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige sera soumis aux juridictions compétentes.